

Procédure aide à la mobilité des DOCTORANTS du CESR

L'aide à la mobilité mise en place par le CESR existe toujours (300 euros maxi). Avec pour règle la possibilité d'obtenir une aide par année budgétaire (= année civile) dans la limite du budget voté (une dizaine d'aides par année).

Cependant, conformément à la décision du conseil d'administration de juillet 2013 **il n'y a pas d'ordre de mission possible pour les doctorants non-salariés de l'université** (bourse, contrat doctoral...).

En revanche, via le marché "transports et hébergement" AGIS transports, l'antenne financière peut vous réserver vols, trains et/ou hôtel (dans la limite des 300€ accordés).

Le préalable : avoir reçu une décision favorable du directeur pour la prise en charge financière de votre déplacement dans le cadre de la mobilité des doctorants du CESR (voir ci-dessous).

A noter pour les **déplacements en véhicule personnel sans ordre de mission** : l'utilisation de son véhicule personnel ne pourra donner lieu à remboursement des frais kilométriques. Par conséquent, privilégier le train.

Procédure à suivre :

Le demandeur

- renseigne l'imprimé "[DOCTORANTS_demande_aide_mobilite_300_eur](#)"
- le fait transiter par son directeur de thèse **pour avis**,
- puis le transmet à l'antenne financière **pour décision** du directeur du CESR.

Les aides étant contingentées pour une année budgétaire, tous les doctorants ne peuvent en bénéficier chaque année. En règle générale, nous privilégions celles et ceux d'entre vous qui sont invités à participer à un colloque ou séminaire avec des frais conséquents à assumer, en France ou à l'étranger.

Une fois cet accord obtenu, vous pourrez transmettre à l'antenne financière :

- soit votre demande de réservation de vol, train et/ou hébergement (à privilégier)
- soit votre demande d'ordre de mission, imprimé "[UNIV_OM_doctorants](#)".
Un relevé d'identité bancaire devra y être joint en cas de 1^{ère} demande ou de changement récent de compte bancaire.

Je vous remercie pour votre attention.

Pour l'antenne financière

Hervé Landuré